

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

DECLARATION DU MAIRE FERNAND BURKHALTER

■■■■■■■■■■

2016 verra, comme prévu, une nouvelle **réduction des concours financiers de l'Etat** aux collectivités. L'ambition initiale du législateur, retranscrite dans la Loi de programmation des finances publiques, s'inscrivait dans une baisse de 3.67 milliards d'euros. Finalement les concours financiers ne reculeront « que » de 3.3 milliards d'euros en 2016, le Gouvernement ayant consenti à prendre en charge certaines mesures nouvelles comme le surplus de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) accordé aux métropoles d'Aix-Marseille et Paris ou encore le FCTVA qui est dorénavant étendu aux dépenses d'entretien de bâtiment et de voirie et aux travaux d'investissement consacrés au haut débit.

C'est la **DGF** qui sera cette année encore le support de la contribution au **redressement des comptes publics**, l'enveloppe nationale étant réduite de 9.2 %. Ceci étant, comme l'an passé, la péréquation verticale de la **Dotations de Solidarité Urbaine** (DSU) permettra de **neutraliser** chez les plus défavorisés, l'impact de la baisse globale. Il est à espérer que cette péréquation jouera en notre faveur en 2016 comme cela s'est produit en 2015.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour sa part, est réduit quant à sa montée en régime. Prévu à l'origine pour un montant de 1.150 milliard d'euros en 2016, c'est en fait 1 milliard qui sera réparti entre les collectivités contributrices et les territoires défavorisés.

Trois critères entrent en ligne de compte : le potentiel financier, le revenu par habitant et l'effort fiscal. **Notre « mauvais » positionnement** à l'intérieur de ces critères devrait bien heureusement nous être **bénéfique**.

Du point de vue de la **fiscalité directe locale**, la Loi de Finances 2016 ajuste à la hausse les valeurs locatives du foncier bâti et du foncier non bâti de 1 % pour tenir compte de l'inflation.

L'incertitude qui pèse quant au devenir des dotations de l'Etat doit nous inciter à la prudence et ne doit surtout pas ralentir les **efforts** entrepris dans la **maîtrise des charges de fonctionnement**.

Si l'on s'en réfère au solde de l'exercice 2015, nous devrions pouvoir **satisfaire aux besoins d'investissements 2016 sans pour autant faire appel à de nouveaux emprunts**.

Tel que tend la structure de notre budget, qui dégage à présent une marge confortable d'autofinancement, nous devrions être en mesure dans les années à venir **d'autofinancer nos investissements**.

Cet objectif est d'autant plus probant lorsque l'on parcourt le **tableau d'extinction de la dette** (page 20 du rapport de présentation de la Ville) et que l'on constate que cette dernière passera de 4 484 000 € en 2016 à 1 927 000 € en 2020. De ce fait, l'annuité se réduira à juste proportion, entraînant un **accroissement de notre épargne** et donc de notre **capacité à investir**.

Il est bon de noter que la dette par habitant est de 439 € à Héricourt contre 970 € en moyenne dans les villes de plus de 10 000 habitants, confortant ainsi les élus dans leurs projets d'investissements.

Cette situation permettra aussi à la Ville de faire face, le cas échéant, aux baisses des dotations d'équipement qui pourraient nous être imposées.

Fort de ce constat, je n'envisage pas de faire appel au portefeuille des contribuables et le budget 2016 sera équilibré tout en maintenant la **même pression fiscale**, y compris en neutralisant la revalorisation des bases programmée à 1 %.

La section de fonctionnement du budget 2016 ne subira pas de grands changements, sachant toutefois que les **charges et produits liés à l'École de Musique** seront retirés du fait du transfert de l'équipement culturel à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Les **charges à caractère général** ne subiront pas de hausse, bien au contraire, à partir du moment où le coût des énergies a été revu à la baisse concernant le gaz et l'électricité des bâtiments les plus énergivores.

La **gestion du personnel** devra s'inscrire dans la continuité du budget 2015 en vue d'une réduction des coûts, le ratio de 58 % par rapport aux dépenses totales nécessitant de se rapprocher de la moyenne nationale de 2 points en retrait.

Pour ce qui concerne les **recettes de fonctionnement**, nous ne disposons pas à ce jour des éléments essentiels relatifs aux impôts et aux dotations d'Etat. Néanmoins, l'engagement est déjà pris de **maintenir la pression fiscale à son niveau 2015** pour les trois taxes : foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Quant aux investissements, un effort sera entrepris en direction du **parc de logements communaux**. Si certains pourront faire l'objet d'une **vente**, d'autres, intégrés dans une enceinte scolaire, resteront propriété communale. Pour ces derniers, il est prévu de remplacer les ouvrants par des **fenêtres double vitrage** et de procéder à la rénovation des **installations électriques** qui sont loin d'être aux normes. Le **rafraichissement des murs intérieurs** des logements vacants, impropres à la location en l'état actuel, est également programmé.

L'aménagement du Champ de Foire afin d'accueillir 250 places de parking destinées aux salariés des entreprises A2E et HERMES constituera le programme le plus important de l'année avec un coût voisin de 600 000 € TTC.

Il sera suivi de près, quant au coût, par l'**isolation thermique de la Salle Wissang** (420 000 € TTC), intégrant le remplacement de la grande baie vitrée.

La première tranche de travaux programmée à l'**Agenda d'Accessibilité** sera mise en œuvre pour ce qui concerne la pose d'un **ascenseur à la Mairie** et différents **aménagement au Groupe Scolaire A.Borey et à la Salle Wissang** (217 000 €TTC)

Il sera procédé également à la **démolition des locaux** de la Maison de l'Emploi et de la Formation sinistrés par l'incendie du 13 Octobre 2013 (250 000 €TTC). Les contentieux et divers recours engagés par l'assurance de la partie adverse avaient empêché jusqu'à présent la moindre intervention sur le site.

Quant à la **troisième salle de sport**, l'investissement sera en fait porté par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, tout comme la rénovation du **bassin d'apprentissage de la natation**.

De gros efforts seront en outre faits en direction des **bâtiments communaux notamment scolaires** afin de poursuivre leur remise en état, l'isolation thermique ou encore le renouvellement des moyens de chauffage et des installations électriques.

Maintenir le cap des 10 000 habitants

L'un des grands challenges pour les années futures sera de tirer les leçons du **recensement de la population** afin de garantir un **maintien du classement** de la Ville au-delà du seuil des 10 000 habitants. Nos efforts devront se concentrer sur la **politique du logement** en soutenant l'action des **promoteurs et bailleurs sociaux** dans leurs initiatives de construction de logements nouveaux.

Poursuivre l'action pour l'emploi

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt poursuit sa **dynamique économique**. Les résultats sont encourageants puisque l'analyse de la situation de l'emploi sur notre territoire réalisée par l'INSEE entre 2007 et 2012 dénombre **3 932 emplois offerts sur la seule Ville d'Héricourt** (4 875 pour le Pays). Ce sont **454 emplois de plus qu'en 2007** et c'est sans compter les nouveaux effectifs accueillis sur la Zone d'Activités des **Guinnottes** où l'on évalue à **500** le nombre de salariés. L'arrivée récente d'**HERMES** n'est en outre pas comptabilisée dans ce chiffre **(+300)**.

La **santé et l'administration** représentent **37 %** des emplois, suivies de près par le **commerce et l'administration 34.3%** puis par l'**industrie 21 %**. Seul le domaine de la **construction, 6.10%**, tend à diminuer.

Il est bon de noter que sur les **4 004** actifs que comptent la Ville d'Héricourt, 1 345 y travaillent et 2 659 sont salariés à l'extérieur. Chaque jour, Héricourt accueille **2 587** travailleurs résidant à l'extérieur.

oooooooo

Vis-à-vis des **budgets annexes de l'eau et de l'assainissement**, nous restons dans l'attente des diagnostics définitifs qui doivent conduire à la réalisation de **travaux de remplacement des conduites** d'eau usagées.

Quant à l'assainissement, il s'agira là encore d'agir en vue **d'éliminer les eaux claires parasites** qui nuisent au bon fonctionnement de notre station d'épuration.

Telles sont les orientations du Budget 2016.